

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 novembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DDCT 168** Subvention (10 000 euros) avec l'association « Collectif Archives LGBTQI ».

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à une association ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel Grégoire au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association « Collectif Archives LGBTQI+ » (190643), pour la préfiguration du centre d'archives et des mémoires LGBTQI+. (2018\_08725).

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 10 000 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires en fonction 3, destination 3000013 service support DDCT, nature 65748 du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**